

University of Waterloo
Département d'études françaises
FR 484
Children's Literature in French
Automne 2017
Mardi et Jeudi, 13 :00-14 :30, salle DWE 1515

Coordonnées

Professeur(e): Nicolas Gauthier

Bureau: ML 332A

Téléphone: 519-888-4567 32773

Heures de consultation: Mardi et Jeudi, 10h00-12h00

Courriel: nicolas.gauthier@uwaterloo.ca

Description

Une étude détaillée de certains aspects de la littérature pour la jeunesse en France, en Belgique et au Canada francophone.

Objectifs du cours

Les étudiants seront amenés à comprendre les enjeux théoriques et culturels de la littérature pour la jeunesse (enfants et adolescents), ces œuvres présentant des formes extrêmement complexes, proches de l'univers des médias.

1. Les étudiants pourront à la fin du cours déchiffrer et analyser les rapports complexes entre le texte et l'image, en faisant référence aux représentations sociales, à la construction d'un sujet individuel, à la narration et à l'éthique.
2. Les étudiants apprécieront le contexte plus général de la survie des livres destinés aux enfants et adolescents francophones à l'ère du numérique.
3. Les étudiants découvriront certains auteurs et illustrateurs québécois, belges et français marquants de la littérature pour la jeunesse.

À la fin de ce cours les étudiant(e)s auront acquis les compétences suivantes :

- Les étudiants pourront utiliser certaines théories du livre pour l'enfance en vue d'analyser les œuvres.
- Les étudiants pourront proposer une lecture analytique du texte et de l'image dans le contexte du livre pour l'enfance.
- Les étudiants auront développé leur connaissance d'auteurs et d'illustrateurs québécois, français et belges.

Manuels et œuvres à l'étude

Ouvrages obligatoires :

- Philippe Delerm, *Sortilèges au muséum*, Paris, Gallimard jeunesse, 2014.
- Marie-Francine Hébert, illustrations Janice Nadeau, *Nul poisson où aller*, Montréal, Les 400 coups, 2003. ***
- Pole Ka, Illustrations Caroline Van Linthout, *La petite fille qui prenait racine*, Vincennes, Des ronds dans l'O, 2012.***
- Nathalie Loignon, *Chagrine*, Montréal, Dominique et Compagnie, 2001.
- Anne Thiollier, *Le rêve du papillon noir*, Vincennes, Talents hauts, 2014.

*** Les ouvrages de Marie-Francine Hébert (*Nul poisson où aller*) et de Pole Ka (*La petite fille qui prenait racine*) peuvent être achetés ou lus à la bibliothèque Dana Porter (un exemplaire de chacun de ces deux ouvrages sera mis en réserve). ***

Évaluation

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
Test	Semaine 5	20%
Forums sur les lectures d'enfance	Semaines 7 et 9	15%
Analyse ou trousse pédagogique	Semaine 11	35%
Examen final		30%
Total		100%

Test

Cet examen à faire individuellement à la maison portera sur les notes théoriques prises en classe et sur les œuvres indiquées par le professeur. Il sera à télécharger sur le site LEARN. Des instructions plus précises seront fournies sur LEARN. Politique des retards : 5% par heure de retard.

Forums sur les lectures d'enfance

Ces deux forums d'environ 300 mots feront chacun une analyse rétrospective d'un livre d'enfance (album et roman) choisi par l'étudiant ou l'étudiante (un livre en français, un livre dans une langue au choix de l'étudiant.e), à l'aide des questions théoriques examinées dans le cours. Des instructions plus précises seront fournies sur LEARN. Politique des retards : 5% par jour de retard.

Analyse ou trousse pédagogique

L'analyse ou la trousse pédagogique visant un groupe d'élèves appropriés portera sur un album illustré disponible dans l'une des bibliothèques municipales (il s'agit d'un album différent des livres utilisés dans les forums). L'album doit avoir été écrit par un auteur francophone. Des instructions plus précises seront fournies sur LEARN. Politique des retards : 5% par jour de retard.

Examen final

Examen de 2h00. Questions de connaissance et d'analyse. Examen à livres ouverts. Des instructions plus précises seront fournies sur LEARN.

Plan du cours

Semaine	Date	Matière Thème	Lectures à faire	Évaluations
1	Sem. du 7/11 septembre	Introduction et organisation du cours Histoire de la littérature pour la jeunesse avant le XIXe siècle	La petite fille qui prenait racine	
2	Sem. du 18 septembre	La littérature pour la jeunesse au XIXe siècle	La petite fille qui prenait racine	
3	Sem. du 25 septembre	La petite fille qui prenait racine Histoire de l'illustration	Nul poisson où aller	
4	Sem. du 2 octobre	Nul poisson où aller Lire l'illustration	Chagrine	
5	Sem. du 9 octobre	Petite semaine de lecture Nul poisson où aller	Chagrine	Test à remettre sur LEARN
6	Sem. du 16 octobre	Chagrine Le dialogue	Sortilèges au Muséum	
7	Sem. du 23 octobre	Chagrine Le livre pour la jeunesse au Canada et à l'international Subjectivité, censure	Sortilèges au Muséum	Forum à afficher sur LEARN
8	Sem. du 30 octobre	Sortilège au muséum Le paratexte Constitution du dossier pédagogique	Le Rêve du papillon noir	
9	Sem. du 6 novembre	Sortilège au Muséum Héros masculin et héroïne féminine	Le Rêve du papillon noir	Forum à afficher sur LEARN
10	Sem. du 13 novembre	Le Rêve du papillon noir Exotisme La description	Le Rêve du papillon noir	
11	Sem. du 20 novembre	Le Rêve du papillon noir Retour sur la marginalité L'aventure	Évaluation	Analyse ou dossier pédagogique à remettre sur LEARN
12	Sem. du 27 novembre	Le rêve du papillon noir L'ère numérique et la lecture	Évaluation	

Règlements du cours

Absence

Une absence lors d'un examen en classe ou en ligne n'est admissible que pour une raison majeure (maladie, décès d'un proche, etc.) devant être prouvée par un document officiel (certificat médical ou autre). Voir le [site du registraire sur le règlement](#) pour de plus amples informations.

Remise des travaux

Dans les boîtes de téléchargement sur LEARN.

Plagiat

Tout plagiat sera porté à la connaissance du Directeur du département et du vice-doyen (Associate Dean, Faculty of Arts) et sera sanctionné. Le plagiat consiste à emprunter un texte ou une partie de texte sans employer les guillemets (« ») et/ou sans en indiquer la source précise (référence bibliographique complète), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agisse de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré d'un livre, d'un article, d'un site internet ou encore du travail d'un(e) autre étudiant(e), etc. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable. Pour plus d'informations, voir les liens indiqués à la fin du plan de cours.

Department policy

The Department reserves the right to refuse admission to, and/or credit for, any of its language courses to a student who has, in the view of the Department, a level of competence unsuited to that course.

University policies

Academic Integrity

In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo community are expected to promote honesty, trust, fairness, respect and responsibility. See the [UWaterloo Academic Integrity Webpage \(https://uwaterloo.ca/academic-integrity/\)](https://uwaterloo.ca/academic-integrity/) and the [Arts Academic Integrity Office Webpage \(http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility\)](http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility) for more information.

Intellectual Property

Students should be aware that this course contains the intellectual property of their instructor, TA, and/or the University of Waterloo. Intellectual property includes items such as:

- Lecture content, spoken and written (and any audio/video recording thereof);
- Lecture handouts, presentations, and other materials prepared for the course (e.g., PowerPoint slides);
- Questions or solution sets from various types of assessments (e.g., assignments, quizzes, tests, final exams); and
- Work protected by copyright (e.g., any work authored by the instructor or TA or used by the instructor or TA with permission of the copyright owner).

Course materials and the intellectual property contained therein, are used to enhance a student's educational experience. However, sharing this intellectual property without the intellectual property owner's permission is a violation of intellectual property rights. For this reason, it is necessary to ask the

instructor, TA and/or the University of Waterloo for permission before uploading and sharing the intellectual property of others online (e.g., to an online repository).

Permission from an instructor, TA or the University is also necessary before sharing the intellectual property of others from completed courses with students taking the same/similar courses in subsequent terms/years. In many cases, instructors might be happy to allow distribution of certain materials. However, doing so without expressed permission is considered a violation of intellectual property rights.

Please alert the instructor if you become aware of intellectual property belonging to others (past or present) circulating, either through the student body or online. The intellectual property rights owner deserves to know (and may have already given their consent).

Grievance

A student who believes that a decision affecting some aspect of his/her university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read [Policy 70, Student Petitions and Grievances, Section 4](https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70) (<https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70>). When in doubt please be certain to contact the department's administrative assistant who will provide further assistance.

Discipline

A student is expected to know what constitutes academic integrity to avoid committing academic offenses and to take responsibility for his/her actions. A student who is unsure whether an action constitutes an offense, or who needs help in learning how to avoid offenses (e.g., plagiarism, cheating) or about "rules" for group work/collaboration should seek guidance from the course professor, academic advisor, or the undergraduate associate dean. For information on categories of offenses and types of penalties, students should refer to [Policy 71, Student Discipline](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm>). For typical penalties check [Guidelines for the Assessment of Penalties](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm>).

Appeals

A decision made or penalty imposed under Policy 70, Student Petitions and Grievances (other than a petition) or Policy 71, Student Discipline may be appealed if there is a ground. A student who believes he/she has a ground for an appeal should refer to [Policy 72, Student Appeals](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm>).

Note for Students with Disabilities

The Office for Persons with Disabilities (OPD), located in Needles Hall, Room 1132, collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with the OPD at the beginning of each academic term.